

VISIO - Réforme des administrateurs territoriaux et des emplois fonctionnels

TQ0032RATEF

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

Objectifs

Identifier les évolutions introduites par les décrets du 10 juin 2026.
Comprendre les nouvelles règles applicables aux administrateurs territoriaux.
Maîtriser le nouveau régime des emplois administratifs de direction.
Mesurer les impacts RH, statutaires et financiers pour les collectivités.
Sécuriser les procédures de recrutement, de nomination et de gestion des cadres de direction.

Public Visé

DRH, Responsables carrières et rémunérations, Juristes RH, DGS et DGA, gestionnaires des administrateurs et emplois fonctionnels.

Pré Requis

Connaissances générales du statut de la fonction publique territoriale.

Objectifs pédagogiques

Identifier les évolutions introduites par les décrets du 10 juin 2026.
Comprendre les nouvelles règles applicables aux administrateurs territoriaux.
Maîtriser le nouveau régime des emplois administratifs de direction.
Mesurer les impacts RH, statutaires et financiers pour les collectivités.
Sécuriser les procédures de recrutement, de nomination et de gestion des cadres de direction.

Méthodes et moyens pédagogiques

Analyse commentée des décrets
Tableau comparatif avant/après réforme
Cas pratiques
Questions-réponses
Support pédagogique numérique remis aux participants, via PADLET
Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Parcours pédagogique

1. Comprendre la réforme des emplois administratifs supérieurs

- Modernisation de l'encadrement supérieur territorial
- Attractivité des fonctions de direction
- Harmonisation des règles de gestion
- Articulation avec les réformes de la haute fonction publique

2. Les évolutions du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

- Décret n° 2026-483
- Conditions d'accès
 - Parcours professionnels
 - Déroulement de carrière
 - Mobilité
 - Positionnement dans l'encadrement supérieur territorial
- Décret n° 2026-485
- Nouvel échelonnement indiciaire
 - Conséquences sur les rémunérations
 - Analyse comparative avant/après réforme

3. Le nouveau régime des emplois administratifs de direction

- Décret n° 2026-484
- Nouveaux emplois concernés
 - Conditions de nomination
 - Conditions de recrutement
 - Durées d'occupation des emplois
 - Fin de fonctions
 - Mobilité et transitions professionnelles
- Impacts pour les collectivités
- Stratégie RH
 - Gestion prévisionnelle des emplois de direction
 - Sécurisation des nominations

4. Rémunération et régime indemnitaire (Décrets n° 2026-486 et 2026-487)

- Nouveaux indices applicables
- Emplois de direction des collectivités de moins de 40 000 habitants
- Évolution des grilles indiciaires
- Régime indemnitaire des emplois administratifs supérieurs

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Marges de manœuvre des employeurs territoriaux

5. Conséquences opérationnelles pour les collectivités

- Délibérations
- Actes de nomination
- Révision des pratiques RH
- Information des exécutifs
- Gestion des situations en cours

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

-Avant la formation : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

-Après la formation : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la visio-conférence, à distance

Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion

La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe de la visio-conférence, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré

Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.

Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 3 à 14 Personnes



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Offre & Qualité pédagogique

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org